

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**AR Prefecture**

063-256300997-20221208-407\_2022  
Reçu le 12/12/2022 Département du PUY DE DOME

**SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT**

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 18 heures 30 minutes les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 02 décembre 2022

Membres	
Titulaires	
En exercice	12
Présents	08
Suppléants	
En exercice	12
Présents	2
Votants	
Eau	12
Collectif	12
Autonome	6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, Serge DURAND, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Marc BONNOT, Ludovic DASSAUD.  
Mesdames Yvette DA SILVA, Patricia CHATAING et Sandrine PERI.

Procuration : Monsieur José MARQUES à Monsieur Patrick SAUZEDDE, Monsieur Thomas BARNERIAS à Madame Yvette DA SILVA.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine PERI

**Objet de la délibération : Achat de parcelles sises Communes de Saint-Rémy-Sur-Durolle**

Monsieur le Président explique au Comité que des parcelles se situant dans le périmètre rapproché d'alimentation de captage destinée à la consommation humaine sur la commune de Saint-Rémy/Durolle sont en vente.

Il s'agit des parcelles :

- C 265 d'une surface de 760 m2
- C 1638 d'une surface de 348 m2
- C 1639 d'une surface de 1 924 m2
- C 1641 d'une surface de 20 m2

situées « Lagnaux – Les Vernes – Les Gouttes » commune de Saint-Rémy/Durolle.

Pour l'ensemble des parcelles, nous souhaiterions faire une proposition au propriétaire.

Monsieur le Président demande donc au Comité de bien vouloir se prononcer quant à l'achat de ses parcelles.

Après l'exposé du Président et en avoir délibéré le comité à l'unanimité :

- Décide de donner son accord concernant l'acquisition de ces parcelles.
- Décide de donner mandat à Monsieur le Président afin de signer tout acte utile à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 08 décembre 2022

Le Président,

Guy PRADELLE

